



Programme d'habitation abordable Québec

Grille d'évaluation - appel de projets 2023

Août 2023

Précisions

Dans chacune des régions où des projets seront déposés, les projets admissibles ayant obtenu le plus de points seront sélectionnés jusqu'à épuisement des sommes prévues dans la répartition budgétaire.

La Société d'habitation du Québec (SHQ) pourrait redistribuer les sommes inutilisées entre les régions administratives afin d'utiliser la totalité du budget.

Projets dans le même secteur

Si plusieurs projets situés dans le même secteur répondent de façon similaire aux besoins, la SHQ se réserve le droit de n'en retenir qu'un seul. L'objectif est de répartir les projets dans une région, une ville ou des régions limitrophes.

Projets ayant la même note

Si des projets obtiennent le même total de points, ils seront classés en fonction des points obtenus dans chaque catégorie, suivant cet ordre :

1. Garantie et potentiel de réalisation
2. Structure de financement
3. Adéquation du projet avec les besoins régionaux
4. Qualité du projet
5. Bénéfices environnementaux et socioéconomiques
6. Approche méthodologique et cohérence avec les orientations et les stratégies gouvernementales

Grille d'évaluation des projets

Critères	Points
Garantie et potentiel de réalisation	25
• Expérience et expertise du demandeur et/ou de son organisme accompagnateur ○ Nombre d'années d'expérience et de projets réalisés ○ Qualité et efficacité des réalisations et de la gestion immobilière • Planification et organisation du projet ○ Échéancier réaliste • Terrain prêt à construire ○ Le terrain est prêt pour construction (toutes les autorisations préalables ont été obtenues, les infrastructures sont aménagées, le terrain a été décontaminé ou un plan de décontamination est prévu avec un financement spécifique associé, etc.)	
Structure de financement	25
• Budget de réalisation ○ Coûts cohérents avec le marché de la construction ○ Viabilité financière du projet en réalisation ○ Pourcentage des autres sources de financement en plus du 40% de la contribution minimale • Budget d'exploitation ○ Viabilité financière du projet en exploitation avec les loyers cibles	
Adéquation du projet avec les besoins régionaux	20
• Adéquation du projet avec les besoins régionaux identifiés • Pourcentage d'unités PSL demandées au projet	
Qualité du projet	20
• Localisation du projet et accès aux services ○ Implantation dans le périmètre d'urbanisation confirmée par la municipalité • Fonctionnalité et qualité des aménagements et des espaces intérieurs ○ Logements, espaces communs, aires de circulation, accessibilité et adaptabilité des logements et des espaces collectifs • Solutions constructives ○ Efficacité de la conception et des techniques de construction ○ Durabilité et facilité d'entretien des matériaux et des équipements	

Critères	Points
Bénéfices environnementaux et socioéconomiques • Présence de mesures d'atténuation environnementales ○ Conception du bâtiment ou des systèmes mécaniques permettant de minimiser les besoins en énergie ○ Accroissement de la durée de vie des composants du bâtiment en vue de réduire les coûts d'exploitation, d'entretien ou de remplacement ○ Sélection de matériaux, produits ou systèmes à plus faible empreinte carbone ○ Aménagement favorisant la gestion des eaux pluviales à faible impact ou la réduction des îlots de chaleur • Cobénéfices sociaux et économiques ○ Participation à la vitalité régionale (par exemple, par le recours à un entrepreneur en construction provenant de la région dans laquelle le projet est situé)	5
Approche méthodologique et cohérence avec les orientations et les stratégies gouvernementales • Pertinence du projet par rapport à un plan d'action ou une stratégie gouvernementale ○ Plan d'action pour le secteur de la construction – Utilisation de la modélisation des données du bâtiment (BIM) dans la conception et la construction du bâtiment – Intégration des composants hautement préfabriqués en usine tels que des modules, des Pods et des murs hautement préfabriqués ○ Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027 ○ Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (2022-2025) de la Société d'habitation du Québec; ○ Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance	5